

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION  
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 9 OCTOBRE 2023**

L'an Deux Mil vingt-trois, le 9 octobre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune *d'HOSTUN* dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Bruno VITTE**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

présents : 13 représentés : 14 votants : 14

Quorum : 8 Date de convocation du conseil municipal : 29 septembre 2023

Présents : Monsieur Bruno VITTE Maire, Madame FOURNAT Jeannine, Monsieur Benoît VILLARD, Monsieur Roger CHARVIN, Mesdames Françoise CELERIEN, Monique DA COSTA, Aurore CHARLEMAGNE, Messieurs Patrice BERTRAND, François CHIEUX, Henri DUC, Madame Delphine HUGOT, Messieurs Arnaud LAVENDOMNE et Joel RIMET.

Excusés : Madame Martine SUNDBERG représentée par Madame Aurore CHARLEMAGNE.

Absents : Monsieur Mathieu GASCARD.

**ORDRE DU JOUR :**

- Tarifs communaux
- Attribution logement communal
- Création poste Agent du patrimoine
- Mise en place du RIFSEEP
- Mandatement des créances irrécouvrables
- Approbation rapport CLECT
- Demande de Subvention Département : travaux intempéries
  
- Informations diverses
  - Questions diverses
    - Dossier LEMBRE/DEHNIN
    - Vœux du maire et cérémonie des nouveaux arrivants
    - Divers travaux (Les Plats, Les Sessards, Allée des Magnans) + Jabelins
    - Menuiseries salle des fêtes
    - Abri de bus
    - Projet antenne
    - Fibre optique
    - Travaux TECH escalade
    - Chemin des artistes
    - Projet biennale art singulier

Madame LAFFONT Marine a été élue secrétaire de séance.

***LE COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 SEPTEMBRE 2023  
EST APPROUVE A L'UNANIMITE***

Parole au public : Explication du conseil concernant le changement de l'arrêt de bus : mise en sécurité, praticité, accessibilité, en accord avec Valence Romans Déplacement (L'arrêt de bus actuel est moins pratique pour les chauffeurs dans leurs manœuvres et la rotation des bus).

### ***Revalorisation des tarifs et gites communaux***

Les tarifs des différents services communaux ont été revalorisés.  
Ces nouveaux tarifs rentreront en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024.  
Il convient également de réévaluer les tarifs des gites communaux.  
Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Attribution logement communal***

Madame FOURNAT rappelle le départ de Madame RUDY Virginie, locataire d'un logement communal, situé 2 Rue de la Fontaine à Hostun.

A ce titre, la commission a reçu plusieurs candidatures.

Après examen des dossiers de candidatures, il est approuvé la signature d'un bail commençant le 1<sup>er</sup> octobre 2023. Le loyer est fixé à 490.07 € par mois + les charges liées à l'enlèvement des ordures ménagères.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Création poste Agent patrimoine***

Considérant la nécessité de créer *un emploi Agent du Patrimoine* en raison des nécessités de service (départ à la retraite d'un agent contractuel en 2022) et du bon fonctionnement de celui-ci,

Le Maire propose à l'assemblée,

**- la création d'un emploi Adjoint du Patrimoine permanent à temps non complet à raison de 15 heures hebdomadaires.**

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Mise en place du RIFSEEP***

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) mis en place pour la fonction publique de l'Etat est désormais transposable à la fonction publique territoriale. Il se compose :

- d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) ;
- d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA) basé sur l'entretien professionnel.

La collectivité a engagé une réflexion visant à refondre le régime indemnitaire des agents et instaurer le RIFSEEP, afin de remplir les objectifs suivants :

- prendre en compte la place de l'agent dans l'organigramme et reconnaître les spécificités de certains postes ;
- Garantir un cadre transparent et équitable à l'ensemble des agents, toutes filières confondues ;

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités versées antérieurement, hormis celles exclues du dispositif RIFSEEP.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Mandatement des créances irrécouvrables***

Jeannine FOURNAT prend la parole.

La trésorerie nous demande de régulariser les éléments suivants à savoir le mandatement des créances irrécouvrables.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Approbation rapport CLECT***

L'ensemble du conseil municipal prend connaissance du dossier.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité le rapport et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Demande de subvention Département***

Monsieur le Maire indique qu'afin de garantir un accès optimal et sécurisant des véhicules au quartier Les Plats et au Sessards il convient d'envisager des travaux (reprise du fossé en enrochement)

Afin de financer ces travaux la commune sollicite une aide financière auprès du Conseil Départemental pour le projet suscité.

Le conseil municipal, vote à l'unanimité la décision et autorise le Maire à signer les documents nécessaires.

### ***Informations et sujets divers***

-Cession : Projet de cessation d'une petite parcelle de terrain situé à St Martin d'Hostun dans le but d'améliorer le stationnement devant un administré et ainsi un meilleur entretien. Une convention de droit de passage sera prévue.

-Allée des Magnans : Les riverains concernés ont été reçus afin de leurs donner tous les éléments nécessaires. Les travaux commencent début octobre.

-Abri bus : Un financement de la région pour les lignes régionales est peut-être envisageable. De ce fait, un dossier de demande de subvention va être établi pour un éventuel projet d'arrêt de bus aux Fauries.

-Antenne : Début des travaux en novembre. En attente de l'alimentation électrique du SDED

-Projet TECH : L'association d'escalade souhaiterait agrandir les murs d'escalade afin de proposer une salle plus attractive notamment pour équiper et recevoir d'avantage d'enfants.  
Des devis ainsi que des demandes de subventions portés par l'association sont en cours.

-Gîte La Cure : Il convient d'effectuer des travaux dans le gîte communal La Cure car des problèmes d'aération ont été relevés. L'aménagement des menuiseries est nécessaire. Des devis vont être établis.

-Vidéo protection : Le projet est en cours en collaboration avec la gendarmerie de Bourg-de-Péage  
Une subvention à hauteur de 80% peut être envisageable.

-Dates à retenir : Cérémonie du 11 novembre

Repas du CCAS : le samedi 9 décembre à 12h

Vœux du conseil municipal : le samedi 27 janvier 2024 à 11h

Projet biennale art singulier en 2025

*La séance est levée à 21 heures 15.*

Prochaine réunion le lundi 13 novembre 2023 à 19h00

*Signature Président de séance*  
*Bruno VITTE*

*Signature secrétaire de séance*  
*LAFFONT Marine*